
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
Délibération n° 24	Conseil Municipal du Lundi 17 octobre 2022
Service Éducation	Domaine de compétence : 8.1 - Éducation
<p>Le Lundi Dix Sept Octobre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px; float: left; margin-right: 20px;"> <p>Date de convocation : 10/10/2022</p> <p>Membres présents : 24</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 8</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p> <p>Affiché le 20/10/2022</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoints, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Justine GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Anne-Marie GOLDTEIN Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Sophie DENEUX à Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT</p> <p>Objet : Achat de mobilier spécifique à la commune de Camiers</p>	
Rapporteur : Madame TILLIER Nathalie, adjointe à l'Éducation	
Synthèse de la délibération :	Achat d'occasion de mobilier spécifique à la commune de Camiers

Vu la Commission Municipale N°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à Étapes-sur-mer » en date du 29 septembre 2022,

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal.

Considérant l'inscription d'un élève en classe de CP à l'école de Rombly en situation de handicap

Considérant la demande des parents sur la nécessité d'un matériel adapté à leur enfant

Considérant que la Ville de Camiers a fait l'acquisition de ce mobilier spécifique et propose la vente à 50% du prix d'achat neuf soit 243,95 € TTC. à la Ville d'Étaples-sur-mer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'achat de ce mobilier à la commune de Camiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cet achat,

La dépense est inscrite au Budget primitif 2022 – article 21831 – Fonction 020

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 20 Octobre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

